



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 9 mars 2010, le règlement suivant :

RCA10-14006 : Règlement sur la transformation et l'occupation, à des fins de garderie, du bâtiment situé au 7809, rue Boyer.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux Bureaux Accès Montréal situés au 7511, rue François-Perrault et au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures régulières de bureau.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le 16 mars 2010

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac